

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ (absent représenté) - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT (absente représentée) - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mme KALATHASAN - Mme MAZZUCCO (absente jusqu'au point n°1 inclus) - MM. SARTHOU (absent jusqu'au point n°1 inclus) - TRIGANCE (absent jusqu'au point n°1 inclus) - DLIVEIRA (absent jusqu'au point n°1 inclus) - Mme BIENVENU (représentée à partir du point n°2) - M. AUDEBERT (représenté à partir du point n°2) - Mme AMORÉ - Mme POIRIER (absente jusqu'au point n°1 inclus).

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Des informations d'ordre général sont communiquées sur la vaccination anti-Covid et la mise en œuvre du protocole sanitaire au sein des services municipaux ; la fête des bords de Marne des 11 et 12 septembre 2021 et le bilan de la rentrée scolaire 2021/2022.

Dans la continuité de son action de développement du commerce de proximité et la redynamisation du centre-ancien, l'assemblée adopte à l'unanimité l'acquisition de locaux commerciaux situés :

- 20 place du Chanoine Héroux au prix de 390 000 €,
- à l'angle 120/120 bis avenue du Maréchal Leclerc et 3/5 rue Roger Salengro pour un montant de 450 541,20 €.

Les élus approuvent à l'unanimité la signature de conventions attributives de subventions avec :

- l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique et de raccordement au réseau de chauffage géothermique des établissements scolaires
 Pasteur I et II. Le montant global de l'aide financière allouée est de 555 738 €,
- ❖ le Conseil Départemental pour l'acquisition de fourniture et de matériel pour la crèche la Ribambelle. La subvention s'élève à 144 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à signer les actes suivants :

- des conventions avec la Métropole du Grand Paris relatives au **programme Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique** qui a permis à la ville de Neuilly-sur-Marne d'obtenir une aide financière de 30 000 € pour financer la réalisation de 19 audits énergétiques et 7 audits d'exploitation maintenance sur des bâtiments municipaux :
- une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Seine-Saint-Denis (**ADIL 93**) pour la mise en place d'actions spécifiques à destination des Nocéens pour les accompagner dans leurs démarches de recherche de logement ;
- une convention de partenariat avec l'association AURORE, pour :
 - la tenue de permanences « Jeunes et Sexualités 93 » dans le cadre de la prévention des conduites à risques des mineurs et jeunes majeurs,
 - > l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour financer une formation à destination des professionnels qui tiendront les permanences (aide sociale à l'enfance, Police, Justice, Education Nationale et ville).
- une convention de partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour Région Ile-de-France relative à la collecte et au recyclage des bouchons en plastique sur le territoire nocéen ;
- une convention de partenariat avec l'association TIGRE pour l'organisation de la manifestation sportive **FIT DAYS MGEN édition 2022** et le versement d'une subvention de 7 400 € à l'association ;
- une convention de partenariat avec la société **AAM EDITIONS** pour l'édition d'un livre sur l'architecture de la commune de Neuilly-sur-Marne dont le titre provisoire est « Le Neuilly-sur-Marne, 1900-1930, art nouveau, art déco » ;
- un protocole transactionnel avec la Compagnie Européenne de Papeterie (**CEPAP**) concernant la modification tarifaire exceptionnelle du prix des articles pour le lot n°4 du marché de fourniture de bureau et papeterie, au regard de l'augmentation du prix des matières premières.

A l'unanimité, les élus adoptent les modalités d'attribution des lots à destination des jeunes Nocéens inscrits dans le cadre du Pass Jeune Citoyen, comme suit :

LOTS	Nombre de points à cumuler	Tarif unitaire
Chèques vacances	20	200 €
Cartes multimédias	10	100 €
	5	50 €
Cartes cadeau (Fnac, Auchan, Boulanger, Ikea, Decathlon)	10	100€
	5	50 €
Carte Appéti'z	10	100 €
Carte Arcades	15	150 €

L'assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives sur les budgets Ville et centre équestre pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes du **contrat de pension** type entre les propriétaires de chevaux et la ville relatif aux conditions **d'hébergement des équidés** au sein du centre équestre municipal.

Concernant le personnel communal, l'assemblée approuve :

- par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neuilly-sur-Marne) le **recrutement** par voie contractuelle d'un responsable du service Affaires Générales, d'un responsable du service Magasin et d'un électricien,
- à l'unanimité les modifications apportées au tableau des effectifs.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.